

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNE EXERCICE 2019

NOTE DE SYNTHÈSE & RAPPORT DE PRÉSENTATION

Le compte administratif 2019 de la commune s'établit, toutes sections confondues, à **50.888.874,23 €** en dépenses et à **66.476.030,28€** en recettes, soit un excédent de **15.587.156,05 €**.

Une fois ajoutés les restes à recouvrer de l'exercice (**583.000,00 €**) et déduits les restes à réaliser (**8.194.000,00 €**), l'excédent final s'établit à **7.976.156,05 €**.

Pour rappel, le résultat 2018 s'élevait à **+ 15.241.834,90 €** et l'excédent final à **6.734.734,90 €**.

A/ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Elle s'établit en dépenses à **35.343.514,92 €** et en recettes de fonctionnement à **47.233.533,33 €**. La section de fonctionnement est donc excédentaire de **11.890.018,41 €**.

Les dépenses sont constituées par :

→ Les charges à caractère général (chapitre 011) qui s'élèvent à **8.567.278,11 €** et regroupent les charges fixes (carburant, combustibles, eau, électricité, téléphone, assurances), les achats divers, le nettoyage des locaux, les entretiens, réparations de biens mobiliers et immobiliers, les divers honoraires, les frais de fêtes et cérémonies et les divers impôts et taxes.

→ La masse salariale (chapitre 012) qui s'élève à **13.217.388,01 €**, représente **45,64 %** des dépenses réelles de fonctionnement, (hors dépenses exceptionnelles).

→ Les charges de gestion courante (chapitre 65) et les participations et subventions qui s'établissent à **3.343.534,73 €**, avec notamment la subvention d'équilibre allouée aux budgets annexes des Transports Publics Urbains pour **280.000,00 €** et de Gestion des Cinémas et des Salles Communales pour **530.000,00 €** ainsi que la subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale pour **420.000,00 €**

→ Les charges financières (chapitre 66) qui diminuent légèrement et s'établissent à **1.260.376,22 €**

→ Les charges exceptionnelles (chapitre 67), dont remboursement de sinistres, annulations de titres de recettes, de trop perçu, de dégrèvement à tort, s'établissent à **398.419,26 €**

→ Les provisions pour titres impayés et risques (chapitre 68) qui s'élèvent à **500.000,00 €**

→ Les reversements au titre du FNGIR, de la taxe de séjour et de la taxe d'habitation sur les logements vacants (chapitre 014) qui représentent **1.669.987,72 €**

→ Les dotations aux amortissements, les sorties d'actif et les intérêts capitalisés (chapitre 042) qui s'élèvent à **6.386.530,87 €** (dont **4.284.847,33 €** de plus-value réalisée sur la vente du bâtiment dit « Docks Agricoles » de la place des Lices à la Caisse-d'Epargne)

Au niveau des recettes de fonctionnement :

- Les taux des taxes locales n'ont pas été augmentés depuis 2013, hors la réactualisation des bases par l'Etat, malgré la baisse de la dotation globale de fonctionnement.

- Les droits de place et de voirie, ont pour leur part, été réactualisés de **2 %** en 2019 :

→ Les « atténuations de charges » (chapitre 013) d'un montant de **23.400,73 €** représentent les divers remboursements sur les charges salariales

→ Les « produits des services et du domaine » (chapitre 70), s'élèvent à **6.171.276,05 €** et sont constitués principalement par les droits pour occupations temporaires du domaine public, les divers droits d'entrées et de vente aux musées, les équipements sportifs et la fréquentation du pôle enfance

→ Les « impôts et taxes » (chapitre 73) d'un montant total de **23.540.791,75 €**, regroupent notamment les contributions directes, les droits de place et de voirie, les taxes de séjour et sur l'électricité, ainsi que la taxe additionnelle aux droits de mutation et l'attribution de compensation

→ Les « dotations, subventions et participations » (chapitre 74) représentent **1.885.995,76 €** et correspondent notamment à la Dotation Globale de Fonctionnement, aux participations de l'Etat, des Conseils Régional et Départemental, de divers organismes (Caisse d'Allocations Familiales, MSA...)

→ Les « autres produits de gestion courante » (chapitre 75) s'élèvent à **3.021.888,68 €** et recensent principalement les redevances sur la marque, les revenus des immeubles et le reversement d'une partie de l'excédent du Port sur le budget principal de la Commune

→ Les « produits exceptionnels » (chapitre 77) regroupent les cessions, les dons et divers remboursements pour un montant de **4.883.604,05 €** (dont **4.622.415,00 €** correspondant à la vente du bâtiment dit « Docks Agricoles » de la Place des Lices à Saint-Tropez)

→ Le résultat de fonctionnement reporté (chapitre 002) de l'exercice 2018 pour **6.734.734,90 €**

→ Les opérations d'ordre entre sections (chapitre 042) pour **971.841,41 €** (dont **944.712,06 €** de travaux d'équipement en régie)

B/ SECTION D'INVESTISSEMENT :

Elle s'établit en dépenses à la somme de **15.545.359,31 €** et en recettes à la somme de **19.242.496,95 €**, soit un excédent de **3.697.137,64 €** plus les restes à recouvrer (**583.000,00 €**) et moins les restes à réaliser (**8.194.000,00 €**), soit un besoin de financement global de - **3.913.862,36 €**.

Les dépenses sont constituées par :

→ Les opérations d'ordre (chapitre 040) regroupant les amortissements des subventions d'équipement et les travaux d'équipement en régie qui s'élèvent à **971.841,41 €**

→ Les opérations patrimoniales (chapitre 041) qui regroupent les divers dons pour **328.682,26 €** (dont le don par Monsieur GRAHAM de 7 tableaux pour le musée de l'Annonciade pour **311.520 €**)

→ L'annulation d'une participation pour non réalisation d'aires de stationnement (chapitre 13) pour un total de **256.208,37 €**

→ Le remboursement du capital emprunt (chapitre 16) qui s'établit à **3.809.641,20 €**

→ Les frais d'études (PLU) (chapitre 20), qui représentent **52.809,60 €**

→ Les concessions pour licences logicielles (chapitre 20), qui s'élèvent à **34.678,80 €**

→ Les subventions d'équipement versées au Symielec (chapitre 204) qui s'établissent à **61.625,00 €**

→ les acquisitions de terrains, d'œuvres d'art (chapitre 21), de matériel de transport, de matériel et de mobilier de bureau et divers matériels s'élèvent à **2.732.479,70 €** (dont l'acquisition du bâtiment dit de « l'ex Caisse-d'Épargne » place de l'Hôtel de Ville pour **2.124.757,32 €**)

→ Les différents travaux de terrains (**22.042,85 €**), de bâtiments (**3.096.922,87 €**), de voirie et de réseaux (**4.120.301,92 €**) (chapitre 23) et la restauration de tableaux (438 €) s'établissent à **7.239.705,64 €**

→ Le remboursement d'avances sur travaux (stade d'honneur) (chapitre 23), s'élèvent à **57.592,05 €**

Les recettes d'investissement sont constituées par :

→ L'excédent d'investissement reporté (chapitre 001) d'un montant de **4.957.633,89 €**

→ les amortissement et sorties d'actif (chapitre 040) d'un montant de **6.386.530,87 €** (dont **4.284.847,33 €** de plus-value réalisée sur la vente du bâtiment dit « Docks Agricoles » de la place des Lices à la Caisse-d'Epargne)

→ Les opérations patrimoniales (chapitre 041) avec les divers dons qui s'élèvent à **328.682,26 €** (dont le don de 7 tableaux par Monsieur GRAHAM pour le musée de l'Annonciade pour **311.520,00 €**)

→ Le FCTVA (**796.625,00 €**) et la taxe d'aménagement (**776.816,72 €**) (chapitre 10) pour un total de **1.573.441,72 €**

→ L'excédent de fonctionnement capitalisé (chapitre 10) pour **3.549.466,11 €**

→ Les subventions de l'Etat, du Département et des participations financières privées (chapitre 13) pour **442.012,40 €** (dont **195.700,00 €** de don de Monsieur ROBERT pour l'aménagement de la tourelle du musée de la Citadelle)

→ Un emprunt pour **2.000.000,00 €** et des dépôts de cautionnement pour **4.729,70 €** (chapitre 16)

La balance du compte administratif 2019 s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes	47.233.533,33 €
Dépenses.....	<u>35.343.514,92 €</u>
Excédent (A) :	11.890.018,41 €

Section d'investissement :

Recettes	19.242.496,95 €
Dépenses.....	<u>15.545.359,31 €</u>
Excédent (B) :	3.697.137,64 €

Solde intermédiaire (A+B) : 15.587.156,05 € (résultat compte de gestion)

Restes à recouvrer 2019	583.000,00 €
Restes à réaliser 2019.....	<u>8.194.100,00 €</u>
Résultat RAR (C) :	- 7.611.000,00 €

**Besoin de financement section
d'investissement (B-C) : - 3.913.862,36 €**

Excédent final (A+B-C) : 7.976.156,05 €

Il vous est proposé,

1/ DE DONNER ACTE à Monsieur le Maire de la présentation faite du Compte Administratif 2019 du budget principal Commune tel qu'il est explicité dans le document joint à la présente,

2/ D'APPROUVER en l'absence de Monsieur le Maire, ledit compte administratif qui fixe l'excédent global de clôture à la somme de **7.976.156,05 €**.

QUI VOTE POUR ?

QUI S'ABSTIENT ?

QUI VOTE CONTRE ?